

POUBLICATION DES INDICATEURS DE COÛTS DE PRODUCTION DE LA VOLAILLE PAYS 2025

L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille œuvre depuis une trentaine d'année à un partage équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière avicole du territoire.

Les fermes de référence et le suivi des coûts de production sont les éléments fondamentaux pour s'assurer d'une juste rémunération des éleveurs et des équilibres économiques tout au long de la filière.

En conformité avec la loi EGALIM 2, l'ARIV publie sur son site internet « volay pei » les indicateurs de coûts de production établis annuellement pour la filière volaille réunionnaise.



1- Contexte

La filière avicole de La Réunion est organisée depuis une trentaine d'année en interprofession reconnue en droit français et européen, l'ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille).

Les outils Eleveurs Duchemann et Grondin et l'Abattoir de Grand Coude abattent et commercialisent toute la production maîtrisée des 160 éleveurs des deux coopératives de l'île (AVI-POLE et Coopérative des Fermiers du Sud).

La production locale moyenne pour les deux opérateurs coopératifs est de 19 000 Tonnes Equivalents Carcasse de viande fraîche.

L'ensemble des membres et familles professionnelles qui composent l'interprofession accompagnent et poursuivent un objectif de développement socio-économique et territorial au travers de l'élevage local.

Une de leurs priorités repose sur le maintien d'un prix de reprise, stable tout au long de l'année, permettant un développement pérenne des élevages réunionnais.

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire du 30 octobre 2018, faisant suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, prévoit la prise en compte d'indicateurs dans les critères et modalités de détermination du prix figurant dans les contrats et accords-cadres.

Les indicateurs à prendre en compte sont ainsi définis dans l'article L 631-24 :

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts ;
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix ;
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.

Dans le cadre de ses missions et conformément aux dispositions introduites dans le code rural à l'article L631-24, l'ARIV élabore et diffuse en concertation avec les deux coopératives des indicateurs, qui servent de référence.

Les indicateurs pertinents de coûts de production pour la volaille de chair seront diffusés tous les ans par l'interprofession. En cas d'évolution significative, nécessitant une renégociation des contrats en cours, une publication modificative sera effectuée prenant en compte l'évolution du ou des indicateurs concernés.

2. Présentation des indicateurs

2.1 Les fermes de référence

La filière est dotée de fermes de référence interprofessionnelle avec un objectif de production par espèce et un objectif de revenu « éleveur » de 29 000 € pour un équivalent plein temps.

Ces fermes de référence sont construites dans une optique de maintien de l'emploi agricole, avec des dimensions raisonnées, comme à 600m² de bâtiment pour le poulet blanc, le poulet lourd jauni et le poulet ROSS.

Les paramètres techniques de productivité (durée d'élevage, densité au mètre carré, indice de consommation, nombre de lots annuels, poids moyen abattage) sont des paramètres objectifs proposés par les coopératives.

Le prix de vente des produits correspond aux grilles de prix des coopératives. Les charges sont calculées suivant les quantités d'intrants correspondant aux paramètres techniques fixés, avec des prix unitaires correspondant au prix fourni par la coopérative pour la partie approvisionnement, sur base des factures émises par les différents fournisseurs.

Chaque année, ces fermes de références mises à jour par les coopératives, et confirmées par les données des réseaux de référence sont validées par l'ensemble des familles interprofessionnelles, afin de s'assurer collectivement que la conjoncture de l'année écoulée est bien prise en compte dans les coûts de production de chaque filière.

2.2 Présentation des indicateurs de coût de production

Afin de garantir la bonne harmonisation des indicateurs de coût de production publiés et leur sincérité, l'interprofession a fait le choix de se baser sur les fermes de référence validées par les instances de gouvernance de l'ARIV.

3. Détail des indicateurs de l'année de référence pour la volaille

La ferme de référence de la filière est constituée de plusieurs espèces de volaille. Les trois indicateurs retenus et qui seront suivis pour toutes les espèces sont les suivants :

- le coût alimentaire pour 1kg de viande ;
- le coût d'achat des poussins pour 1 kg de viande ;
- le coût de l'énergie et l'eau pour 1 kg de viande.

4. Evolution des coûts de production de la volaille de chair

Pour un approvisionnement à Couvée d'Or, le prix du poussin est désormais à 0.6727 € (0.6177 € en 2024), équivalent à 0.055 € d'augmentation. En conséquence, les coûts de production pour le poulet blanc 757 et le poulet jauni à densité 18 et 22 au m² sont modifiés.

Par ailleurs, pour un approvisionnement en pintades et dindes, les tarifs ont aussi changé au sein de la filière. Le prix du pintadeau est passé de 1.7384 € à 1.8884 € (+0.15 €) et celui du dindonneau de 1.7637 € à 2.2637 (+0.50 €).

Ces données modificatives ont été communiquées par la Coopérative Avi-Pôle.

Tableau des indicateurs de coûts de production pour 2025

Indicateurs 2023 (en €)	Poulet blanc 757	Poulet lourd jauni * (22/ m ²)	Poulet ROSS	Cou nu noir	Cou nu rouge	Coq	Pintade	Canard	Dinde
Coût aliment (achat des aliments)	0.97 (48%)	1.04 (55%)	0.82 (47%)	1.64 (51%)	1.57 (50%)	1.51 (50%)	1.89 (47%)	1.41 (46%)	1.29 (56%)
Coût poussins (achat des poussins)	0.39 (19%)	0.34 (18%)	0.47 (27%)	0.42 (13%)	0.42 (13%)	0.62 (21%)	1.06 (26%)	0.82 (27%)	0.35 (16%)
Coût énergie & eau (chauffage, lavage, effluents...)	0.12 (6%)	0.08 (4%)	0.07 (4%)	0.2 (6%)	0.19 (6%)	0.17 (6%)	0.22 (5%)	0.13 (4%)	0.12 (5%)
Coût de production total (toutes les charges incluses)	2.01	1.88	1.74	3.21	3.14	3	4.05	3.03	2.24

* Le coût de production du poulet jaune à 18/m² est de 1.96 € /kg dont 1.06 € pour l'aliment, 0.32 € pour le poussin et 0.11 € pour l'énergie.

Rappel du tableau des indicateurs de coûts de production de 2024

Indicateurs 2023 (en €)	Poulet blanc 757	Poulet lourd jauni	Poulet ROSS	Cou nu noir	Cou nu rouge	Coq	Pintade	Canard	Dinde
Coût aliment (achat des aliments)	0.96 (49%)*	1.04 (57%)	0.82 (47%)	1.64 (51%)	1.57 (50%)	1.51 (50%)	1.89 48%)	1.41 (47%)	1.29 (59%)
Coût poussins (achat des poussins)	0.32 (16%)	0.28 (15%)	0.47 (27%)	0.42 (13%)	0.42 (13%)	0.62 (21%)	0.98 (25%)	0.82 (27%)	0.28 (13%)
Coût énergie & eau (chauffage, lavage, effluents,..)	0.12 (6%)	0.08 (4%)	0.07 (4%)	0.2 (6%)	0.19 (6%)	0.17 (6%)	0.22 (6%)	0.13 (4%)	0.12 (6%)
Coût de production total (toutes les charges incluses)	1.94	1.82*	1.74	3.21	3.14	3	3.96	3.03	2.17

* % du coût de production total

* Le coût de production du poulet jaune à 18/m² est de 1.91€ /kg
